

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
Cerexagri, Simorep, Foresa, DPA**

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Bassens (33)

Mardi 21 mars 2017 – 14 h 30

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Monique ALLAUX:	DREAL UT33
Annick DE MENORVAL :	DREAL UT33
Florian VARRIERAS :	DREAL UT33
Stéphane CUISINIER :	SDIS 33
Nicolas CONTE :	SDIS 33

Collège « Collectivités territoriales »

Jean-Pierre TURON:	Mairie de Bassens – Maire
Jean-Louis BOUC:	Mairie de Bassens – Adjoint
Jacqueline LACONDEMINE:	Mairie de Bassens – Comité de veille
Fabien GENOVESIO :	Ville de Bassens
Séverine PASCAL:	Département de la Gironde – Service politique du risque
Guillaume BLANCHER :	Mairie de Carbon-Blanc – Adjoint
Stéphane BERAUD:	Bordeaux Métropole – Direction de la nature
Emilie LAURENT :	Bordeaux Métropole – Mission animation économique
Philippe GIRARD :	Mairie de St-Louis-de-Mont-Ferrand – Conseiller municipal
Jean-Pierre MALBET :	Mairie d’Ambarès-Lagrave – Adjoint au maire
Geneviève BARBEAU :	Mairie d’Ambarès-Lagrave – Conseiller municipal

Collège « Exploitant »

Patrick MOATI:	DPA – PDG
Jean-Marc ZABALETA:	DPA – Responsable QHSE
David DEVAUX:	Cerexagri – Responsable d’exploitation
Jean-Marc PASANAU :	Foresa – Directeur d’usine
Arnaud PLANCHE :	Foresa – Responsable HSE
Yannick AUFFRET :	Simorep – Responsable MSEI
Guillaume BOUQUANT:	Simorep – Responsable des opérations et Président CHSCT

Collège « Riverains »

Eric LACONDEMINE:	Association ABPEPP – Président
Simone GOMEZ :	Association Sabarèges
Christian BORDES :	Association Sabarèges – Président
Bernard FOURNIER:	Associations Sepanso et CLCV
Pierre SABADIE:	Association AME

Collège « Salariés »

Dominique COIRAULT :	Simorep – Secrétaire CHSCT
-----------------------------	----------------------------

Ordre du jour

- Bilan de l'activité de Foresa
- Bilan de l'activité de Cerexagri
- Bilan de l'activité de Simorep
- Bilan de l'activité de DPA
- Bilan des inspections réalisées par la DREAL

Documents associés

Annexe 1 : Présentation Foresa
Annexe 2 : Présentation Cerexagri
Annexe 3 : Présentation Simorep
Annexe 4 : Présentation DPA
Annexe 5 : Présentation DREAL

14 h 30 – Début de la réunion

M. TURON, Maire de Bassens

Ouvre la réunion, se réjouissant notamment de la présence de représentants du collège « salariés ».

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Bilan de Foresa

M. PLANCHE, Foresa

Rappelle que Foresa, filiale du groupe espagnol Finsa, produit principalement des colles utilisées pour la fabrication de panneaux en fibres de bois. Suite à une diversification de ses activités, Foresa fabrique désormais une multitude de colles à base de formol et développe de nombreuses activités annexes.

Sur le site, le formol est obtenu grâce à l'oxydation catalytique du méthanol livré par bateau puis acheminé par le biais d'un *pipeline*. Il est ensuite combiné avec d'autres produits (urée, mélamine et phénol) pour fabriquer des colles.

L'entreprise est classée Seveso seuil haut pour le stockage de méthanol – un produit particulièrement explosif et inflammable – et la production et le stockage de formol, un produit toxique par inhalation.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle activité de fabrication de résines phénoliques avec pour objectif de fiabiliser l'avenir du site. Dans ce cadre, ont été créés : un poste de dépotage, un silo de stockage du phénol et un nouveau réacteur. Trois nouveaux scénarios d'accident ont été identifiés, sans conséquence sur les zones de danger et sur les scénarios d'accident majeur connus sur les installations existantes. Des mesures de maîtrise des risques ont été mises en place.

Deux accidents recensés sur la base de données du BARPI ont été analysés par les équipes de Foresa :

- Le premier a permis d'attirer l'attention sur les risques d'explosion existant au niveau des stockages de méthanol. Les mesures de prévention ont été révisées.

- Le second a provoqué une revue des mesures préventives en place sur le site et entourant la manipulation de formaldéhyde et des mesures complémentaires ont été proposées.

En 2016, des investissements ont été engagés pour la sécurité et l'environnement. Un pare-vague évite désormais que le méthanol puisse sortir de la rétention en cas de ruine du bac. Parmi les meilleures techniques disponibles, Foresa a par ailleurs choisi d'adopter un système qui permet de réinjecter les gaz de sortie du laveur à l'entrée du réacteur de formol plutôt que de les rejeter dans l'atmosphère.

Pour l'année à venir, Foresa travaille sur un important projet de mise en œuvre d'une station d'épuration qui permettra de traiter l'ensemble des eaux du site. Des audits trimestriels seront par ailleurs dirigés par la société Dekra avec pour objectif d'anticiper les recommandations de l'administration. Suite à une visite de l'inspection du travail, des travaux de ventilation et d'aspiration seront réalisés dans la salle de travail.

Mme ALLAUX, DREAL

Souligne la présence de la mairie de Carbon-Blanc en qualité d'invitée suite à l'événement survenu chez CD Trans. Celle-ci pourrait prochainement intégrer la CSS en tant que membre.

Demande ensuite aux exploitants de préciser les distances d'effet associées aux scénarios accidentels identifiés sur leurs sites respectifs.

M. PLANCHE, Foresa

Précise que pour Foresa, le scénario majorant consiste en un nuage toxique composé essentiellement de formol. Il n'y a aucun risque de projection, d'onde de choc ou d'effet thermique. La distance d'effet est de l'ordre de 400 à 500 mètres et le périmètre de danger n'englobe que des activités industrielles.

M. FOURNIER, SEPANSO

S'enquiert de la méthode employée pour dimensionner le pare-vague installé au niveau de la rétention de méthanol.

M. PLANCHE, Foresa

Explique que l'effet de vague dépend de la géométrie de la cuvette. Sans pare-vague, une quantité importante de méthanol pourrait s'échapper puis s'enflammer ou exploser. Une modélisation des fuites éventuelles montre que, même dans les cas les plus défavorables, suite à la mise en place de ce pare-vague, aucun accident majeur ne pourra survenir. Le pare-vague a été dimensionné en tenant compte du scénario le plus pénalisant.

M. TURON, Maire de Bassens

Salue les rapports étroits que Foresa entretient avec les associations et les riverains.

M. PLANCHE, Foresa

Confirme que toutes les associations sont les bienvenues sur le site.

M. BORDES, Sabarèges

Remercie Foresa pour les rapports intelligents que la société entretient avec l'association Sabarèges.

Bilan de Cerexagri

M. DEVAUX, Cerexagri

Rappelle que Cerexagri fabrique des produits agropharmaceutiques fongicides à base de soufre, essentiellement destinés à l'agriculture biologique.

Des phénomènes dangereux liés à l'activité dite soufre solide (purification, fonte et tamisage avant conditionnement et commercialisation) ont été identifiés. Ils consistent en des effets

toxiques dus à des émanations de dioxyde de soufre avec une distance d'effet d'environ 35 mètres pour un premier stockage de soufre et une distance d'effet d'une centaine de mètres pour un second.

Ce soufre solide est ensuite liquéfié dans un four à 130 °C. Puis, il est porté à sa température d'ébullition de 444 °C. A l'état de vapeur, il est injecté dans de grandes pièces maçonnées à des températures proches de 50 °C. Cette condensation rapide impacte la qualité du produit. Deux phénomènes dangereux ont pu être identifiés avec des distances d'effet allant de 50 à 55 mètres : l'incendie généralisé avec dégagement de dioxyde de soufre et l'explosion. Des bris de vitres peuvent être observés jusqu'à une centaine de mètres. Les habitations alentour ont fait l'objet de plans de renforcement des structures du bâti.

Enfin, des unités de formulation liquide utilisent le soufre solide ainsi traité. Ces formulations liquides à partir de particules ultrafines rendent les produits moins sensibles au lessivage et permettent de diminuer la quantité de traitements au cours de l'année.

Le site de Cerexagri inclut également un vaste stockage de produits agropharmaceutiques. Celui-ci est constitué de trois cellules séparées par des portes coupe-feu et équipées de dispositifs de noyage en mousse. Les scénarios d'effets toxiques modélisés s'étendent sur quelques dizaines de mètres. Dans le cadre du périmètre PPRT, la distance d'effet tracé est toutefois fixée à 100 mètres par précaution.

Dans le courant de l'année, deux modifications ont été apportées au Système de gestion de la sécurité parmi lesquelles la réaffectation de deux cuves inox de stockage. La formation a été renforcée concernant le tri des déchets suite à une inspection de la DREAL.

Des observations dites instantanées sont conduites deux fois par mois. Ces inspections ciblées ont pour objectif de contrôler le respect du port des équipements de protection individuelle, l'affichage des consignes de sécurité, l'ordre et la propreté des zones de travail, etc.

Des départs de feu mineurs ont régulièrement lieu du côté du stockage de soufre solide. Lorsque le soufre est manipulé par un chariot élévateur – pourtant classé Atex et équipé de baguettes en aluminium pour limiter les risques de friction –, il peut se produire des étincelles. Le soufre ne se classe pas parmi les produits toxiques. Cependant, il prend feu facilement. Ces départs de feu restent mineurs, car, même si on peut observer un début de dégagement de dioxyde de soufre et une mise en fusion du soufre sur sa surface, la vitesse de propagation reste extrêmement lente. On n'observe pas de rayonnement thermique. Le personnel est formé à intervenir, équipé de protection des voies respiratoires et à l'aide d'une mousse ou de pluies fines lancées à la surface du soufre pour éviter de remettre des poussières en suspension. Un exercice a été organisé début mars 2017 sur un tel scénario.

Cerexagri déplore un accident avec arrêt en 2016. L'analyse a montré qu'il avait résulté d'une erreur humaine. Des dispositifs d'organisation et de protection technique supplémentaire ont été mis en œuvre.

Au niveau de l'unité de purification du soufre, lorsque celui-ci passe de l'état gazeux à un état plus condensé, il se produit une phase de dégagement de dioxyde de soufre canalisé vers une cheminée. Les levées des soupapes qui équipent cette unité permettent de limiter les contraintes sur la structure.

Les systèmes de surveillance des rejets dans l'environnement ont révélé deux situations hors normes en 2016. Le pH relevé sur les eaux pluviales s'est avéré légèrement trop acide et cinq dépassements ont été enregistrés sur les cheminées de l'unité de sublimation du soufre dans le courant du mois d'avril. Ces derniers résultent d'une dérive du processus d'ouverture des chambres de sublimation. Dans ces pièces, le soufre, d'abord solide, passe à l'état liquide puis gazeux avant d'être à nouveau condensé. Le processus s'étale sur un cycle d'une dizaine de jours. En fin de cycle, les pièces sont ouvertes et un dégazage du dioxyde de soufre a lieu. Ce dégazage dure plus de huit heures. Un dégazage de l'une des chambres a lieu

quotidiennement. L'objectif est de limiter l'impact de ces dégazages et d'éviter les pics d'émissions. Cette phase de dégazage nécessite un protocole précis sur les conditions d'ouverture des soupapes et des portes. Au cours du mois d'avril 2016, ce protocole a fait l'objet de dérives. L'ajout d'un dispositif technique qui permet de mieux maîtriser le taux d'ouverture des chambres devrait permettre d'éviter de nouveaux dépassements. Une variation d'un seul centimètre dans l'ouverture des portes provoque en effet un pic de rejets totalement différent. Les essais réalisés sont encourageants.

La fin d'année 2016 a été marquée par le démarrage d'une nouvelle unité de fusion de soufre (fonderie). La productivité du site va progressivement augmenter et avec elle, les rythmes de fonctionnement. Des recrutements sont prévus, accompagnés d'une formation par compagnonnage de plusieurs semaines. Cette augmentation de capacité aura également un impact important sur le trafic. Un nouveau plan d'organisation a été mis en place. En revanche, cette augmentation de capacité est réalisée sans augmentation des capacités de stockage.

En 2017, un essai industriel sera mené sur un nouveau produit. Sur le plan environnemental, Cerexagri s'engagera sur le renforcement de son système de management HSE pour tendre vers une conformité à la norme ISO 14001.

M. BLANCHER, Mairie de Carbon-Blanc

S'inquiète d'éventuelles mesures préventives mises en œuvre pour limiter les départs de feu.

M. DEVAUX, Cerexagri

Reconnait qu'aucune mesure de prévention totalement efficace ne peut être conçue. Cependant, il est à noter que ces départs de feu sont liés à une opération de manutention et se produisent donc toujours lorsqu'un opérateur est présent. Ils peuvent donc toujours être rapidement détectés. Le risque sera prochainement limité par une quantité de soufre stocké plus faible. Depuis le début de l'année 2017, une opération de liquéfaction du soufre a en effet été mise en œuvre. Les approvisionnements ont été suspendus. Un retour à une situation plus raisonnable est attendu dans les deux mois. A compter de cette date, les départs de feu devraient être moins nombreux et les conditions d'intervention améliorées.

M. FOURNIER, Sepanso

Demande si le site est protégé par une plateforme imperméable qui limite les rejets d'eaux pluviales acidifiées. Des zones de proximités pourraient-elles être impactées ? Une incidence a-t-elle été notée sur les eaux souterraines ? Des piézomètres sont-ils installés ?

M. DEVAUX, Cerexagri

Précise que tous les bâtiments sont placés sur rétention des eaux pluviales. Des travaux ont été conduits afin d'orienter l'ensemble des réseaux d'eau pluviales vers un bassin de rétention de 700 m³. L'eau légèrement acidifiée (pH moyen de 4,5) dont il a été question plus haut est liée au contrôle réalisé sur ce bassin avant rejet vers le réseau pluvial. L'objectif est bien de traiter ces eaux avant rejet.

L'établissement est équipé d'un piézomètre en amont et de deux piézomètres en aval. Ils n'ont pas révélé d'acidité non conforme.

Malgré toutes les opérations régulières de nettoyage et de propreté mise en œuvre, les réseaux se chargent en soufre. Ils devront être totalement curés et leur étanchéité sera contrôlée grâce à des caméras.

M. FOURNIER, Sepanso

S'interroge relativement à un bâtiment situé au sud du bassin de rétention et dans lequel il tombait au sol, de grandes quantités de soufre.

M. DEVAUX, Cerexagri

Explique que dans ce bâtiment, du soufre est mis en suspension dans de l'eau. Au cours de la phase de manutention, de la poussière de soufre se retrouve au sol. A proximité, un caniveau

équipé d'une pompe électrique de relevage renvoie les eaux vers le bassin de rétention. Une vanne isole par ailleurs ce réseau du réseau pluvial. Dorénavant, le bassin constitue donc bien le seul point de rejet du site.

Bilan de Simorep

M. AUFFRET, Simorep

Rappelle que la société Simorep, filiale du groupe Michelin, produit des élastomères de synthèse. En 2016, elle a connu un arrêt technique majeur.

Le butadiène est la principale matière première stockée sur le site et génère des distances d'effet identifiées dans l'étude de dangers d'environ 400 mètres.

En 2016, aucun événement susceptible de porter atteinte à l'intégrité du site ou de son voisinage n'a été recensé.

Au cours de l'année, plusieurs investissements ont été réalisés et notamment sur le traitement des fumées de la chaudière à charbon. Concernant la réalisation d'une unité de prétraitement de l'eau industrielle de Bordeaux Métropole permettant de clarifier cette eau en provenance de la Garonne, une alerte a été donnée concernant la qualité de l'eau provenant des étangs. Celle-ci ne respecte pas les limites de matières organiques établies par le cahier des charges.

Plusieurs projets sont planifiés pour l'année 2017. Des projets de développement de produits induiront des modifications sur les installations.

M. TURON, Maire de Bassens

Se réjouit des projets présentés par la société Simorep, qui devraient impacter positivement la vie économique locale.

Bilan de DPA

M. ZABALETA, DPA

Précise les distances d'effet concernant les activités de la société DPA. Dans le cadre du PPRT, celles-ci sont de l'ordre de 200 mètres autour du site. Dans le cadre du PPI, elles sont d'environ 500 mètres. Ces périmètres n'englobent aucune zone d'habitation.

La société DPA constitue un maillon intermédiaire entre les raffineries et les stations-service. Sa capacité de stockage s'élève à 280 000 m³ de carburants et de combustibles répartis sur 25 réservoirs. DPA est alimentée par *pipeline* depuis les sites d'Ambès et de Pauillac. Aucune transformation ne s'effectue sur le site. Les produits stockés sont inflammables et dangereux pour l'environnement.

Dans le cadre de son plan d'action de maîtrise des risques, DPA a notamment réalisé, en 2016, la première phase d'un projet portant sur le renforcement de la défense contre l'incendie. Une nouvelle installation, centrée sur le site et à proximité des postes de chargement sensibles, a été mise en place.

DPA poursuit par ailleurs son projet de prévention des risques inondation. En 2014, des éléments sensibles avaient été identifiés et certains phénomènes étudiés. En 2015 et 2016, des mesures physiques de protection ont d'abord été mises en place. Puis, des mesures organisationnelles ont été prises. Aujourd'hui, la mise en sécurité du site se fait en moins de 5 minutes.

M. BORDES, Sabarèges

S'enquiert des possibilités d'accès au site en cas d'inondation.

M. MOATTI, DPA

Remarque qu'en cas d'inondation, l'accès au site est bloqué. Toutefois, ce dernier reste protégé

et en sécurité. Le dégagement des voies d'accès n'est pas du ressort de DPA.

M. TURON, Maire de Bassens

Souligne que les eaux s'évacuent naturellement rapidement, que ce soit sur la voie rapide ou sur le site, à l'exception peut-être de l'entrée du site.

M. MOATTI, DPA

Indique que, tenant compte de cette difficulté, DPA a revu son mode de traitement des eaux. Auparavant, l'eau était traitée à niveau haut. Aujourd'hui, le traitement est automatique et à niveau bas, avec pour seule contrainte une alimentation continue en électricité. C'est aussi pourquoi le réseau électrique de DPA est secouru et protégé.

Mme GOMEZ, Sabarèges

Demande si les batardeaux installés sont fixes.

M. MOATTI, DPA

Précise que des portes permettent de les actionner.

M. ZABALETA, DPA

Ajoute qu'une alerte orange entraîne la mise en place de ces batardeaux.

Mme ALLAUX, DREAL

Note que la maîtrise du risque consiste en une combinaison d'études, de mesures techniques et de procédures organisationnelles qui, en fonction du niveau de vigilance émis par les pouvoirs publics, permettent à l'exploitant d'anticiper. En cas de crue importante, DPA ne délivrera plus de carburant. Cependant, la sécurité du site restera assurée. Les moyens mis en œuvre se placent quasiment au niveau du futur plan de prévention de risques inondation. Les protections des installations électriques sont supérieures d'un mètre par rapport au niveau observé lors de la tempête de 1999.

M. BORDES, Sabarèges

S'inquiète du stationnement d'une vingtaine de citernes du côté de l'ancienne zone Vallon.

Mme ALLAUX, DREAL

Conçoit qu'un émoi particulier puisse régner concernant le transport de matières dangereuses suite à l'accident CD Trans survenu en avril dernier. Cependant, cette question relative aux parcs de stationnement sort du cadre de la compétence des installations classées. L'approche est différente. Elle n'est pas gérée par l'Unité départementale de la Gironde. Un groupe de travail a été mis en place par le Ministère. La DREAL y a participé à titre de témoin. Les discussions doivent déboucher sur des prescriptions sur les conditions de stationnement des véhicules, avec pour objectif un renforcement de la sécurité et de la sûreté. Des points réguliers pourront être présentés dans le cadre du S3PI.

M. TURON, Maire de Bassens

Estime qu'il est indispensable de trouver une formule qui permettrait d'aborder ces points avec les sociétés de transport qui pourraient, à l'avenir, être soumises à une réglementation similaire à celle qui encadre les activités Seveso.

Mme ALLAUX, DREAL

Présente les plaquettes informant sur les risques industriels encourus sur les communes de Bassens et d'Ambarès et résumant les consignes de mise à l'abri en cas d'accident, applicables en toutes circonstances, y compris lors d'accidents industriels hors SEVESO ou accidents de transport. Elles résultent d'un travail conjoint des industriels, de l'administration et des collectivités. Elles sont tenues à la disposition du public et accessibles en ligne, sur le site du S3PI.

M. TURON, Maire de Bassens

Souligne que la réalisation de ces plaquettes relève d'un travail de longue haleine, sans aucun

lien avec la survenue de l'accident de CD Trans. Certaines des consignes à suivre en cas d'alerte ont pu être modifiées. Elles adoptent ainsi les directives nationales qui recommandent dans tous les cas la mise à l'abri, sauf décision contraire des autorités locales.

Mme ALLAUX, DREAL

Confirme cette logique de mise à l'abri, quel que soit l'événement. Les habitations protègent en effet des projections, des effets thermiques, etc.

Une application d'alerte et d'information des populations (SAIP) a également été développée par le gouvernement. Elle recense tous les incidents en cours dans des communes prédéfinies ou dans un périmètre proche. Elle délivre toutes les informations utiles à la mise à l'abri.

M. TURON, Maire de Bassens

Remarque que des plaquettes similaires ont été diffusées à Ambès. Les consignes à suivre en cas d'alerte ont été diffusées de façon différente pour les riverains immédiats et pour les riverains plus lointains. Une sensibilisation a également été menée dans les écoles.

S'interroge par ailleurs sur le bien-fondé de la consigne recommandant de ne pas téléphoner.

Mme ALLAUX, DREAL

Observe que le fait de ne pas téléphoner correspond à une attitude responsable qui permet notamment d'éviter d'encombrer les réseaux. En matière d'information, les applications smartphones devraient être de plus en plus utilisées.

Rappelle d'autre part que l'état d'urgence et le plan Vigipirate imposent une certaine discrétion eu égard aux informations diffusées publiquement concernant les sites classés Seveso.

M. TORON, Mairie de Bassens

Soulève la question de la multiplication des drones privés qui pourraient mettre à mal la sûreté de ces sites.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que des inspections sûreté sont menées, mais qu'aucun compte rendu public ne peut en être fait. Des actions sont menées spontanément par les exploitants ou par l'administration. Les informations sensibles ont été supprimées des sites internet des exploitants.

Bilan des inspections réalisées par la DREAL

Mme ALLAUX, DREAL

Signale que les établissements classés Seveso seuil haut sont inspectés au moins une fois par an.

L'inspection conduite sur le site de DPA en 2016 portait sur les mesures de maîtrise des risques et sur la défense incendie. Quatre non-conformités ont été relevées. Elles sont aujourd'hui soldées ou en cours de correction.

M. VARRIERAS, DREAL

Dresse le bilan de l'inspection menée sur le site de Cerexagri qui a permis de relever cinq non-conformités. Certaines sont soldées. Pour les autres, des actions correctives sont en cours de déploiement. Il est à noter que le non-respect des valeurs limites pour les rejets d'eaux n'a pas de conséquence sur le milieu naturel. La déclaration annuelle des émissions polluantes permet, quant à elle, d'informer le public et de calculer la taxe sur les émissions polluantes collectée par les douanes.

D'ici juin 2017, Cerexagri devra fournir un dossier de récolement aux meilleures techniques disponibles publiées par la Commission européenne. Il devra démontrer que ces techniques

sont appliquées sur le site.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Note que la société Simorep a fait l'objet de deux inspections en 2016 sur des thèmes imposés par le niveau national. L'inspection portant sur la maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique a permis de remarquer une non-conformité aujourd'hui soldée. Il est à signaler par ailleurs que dans le cadre de la démarche de maîtrise des risques conduite par l'exploitant, la perte de l'installation électrique principale du site doit pouvoir être suppléée par un groupe électrogène, puis par un dispositif de type batterie, et enfin par un système de mise en sécurité positif.

Aucune non-conformité n'a été relevée lors de l'inspection portant sur le plan de modernisation des installations industrielles. Les demandes complémentaires n'ont pas encore été traitées par l'exploitant.

M. BLANCHER, Mairie de Carbon-Blanc

S'enquiert du délai imparti à l'exploitant pour répondre à ces demandes.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que l'exploitant dispose généralement de deux mois pour apporter ses réponses. En cas de non-conformité majeure toutefois, le délai est plus court.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Dresse le bilan des deux inspections conduites sur le site de Foresa. L'inspection portant sur le plan de modernisation des installations industrielles a souligné deux non-conformités. La première est en cours de traitement. La seconde est soldée.

L'inspection portant sur la maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique a donné lieu au relevé d'une non-conformité aujourd'hui encore en cours de traitement.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que les inspections conduites en 2016 portent sur des sujets plus techniques que les années précédentes. Il y a eu moins d'audits concernant le système de gestion de la sécurité.

M. TURON, Maire de Bassens

Clôt la séance après avoir remercié l'ensemble des participants.

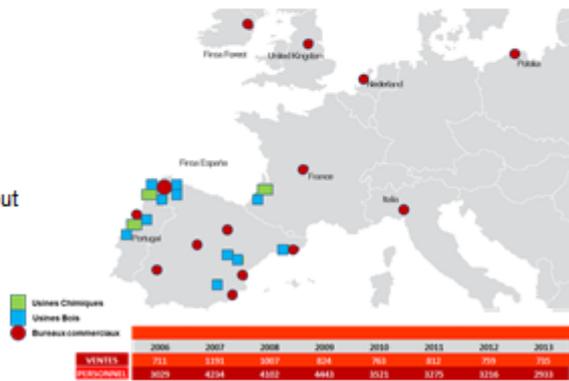
17 heures 40 – Clôture de la réunion



Finsa (FINancia maderera S.A.) est un fabricant européen de panneaux à base de bois (panneaux de particules, MDF, Superpan, ...)

→ 3000 employés,
11 centres de production
(Espagne, Portugal, France)

→ Bureaux commerciaux partout
dans le monde,
816 M€ de ventes en 2015





Foresa est la filiale chimique du groupe espagnol **Finsa**, dédiée à la fabrication des colles et produits utilisés (essentiellement) par les industriels des panneaux à base de bois.

Foresa Cádiz (Espagne)



Foresa usine d'émulsion (Espagne)



Foresa Villagarcía (Espagne)



Laboratoire de R & D (Espagne)



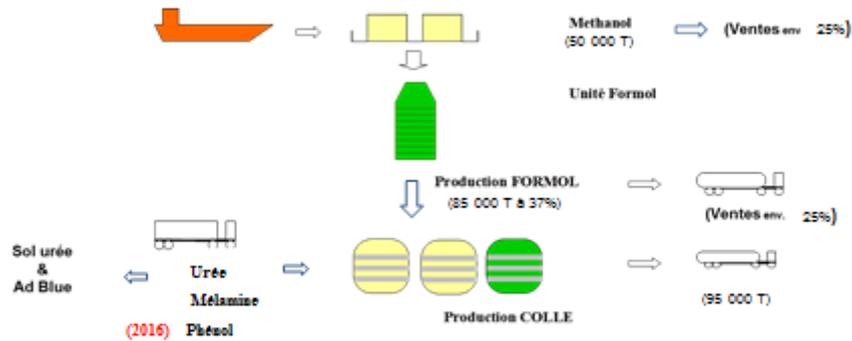
Bresfor (Portugal)



Foresa France (France)



→ Activité "principale": Vente de colle à base de formol = UF / MF / PF (camions & containers)



→ Activités "annexes":

- Ventes de méthanol (pipe & camions)
- Ventes de solution de formol (camions & containers)
- Ventes de solution d'urée et d'Ad Blue (camions & containers)



FORESA

La chimie à votre service

FORESA France

→ Environ 45 employés, 50 M€ de chiffre d'affaire

→ Fonctionnement 24/24, classement SEVESO Seuil haut (Formol / Méthanol)



FORESA

La chimie à votre service

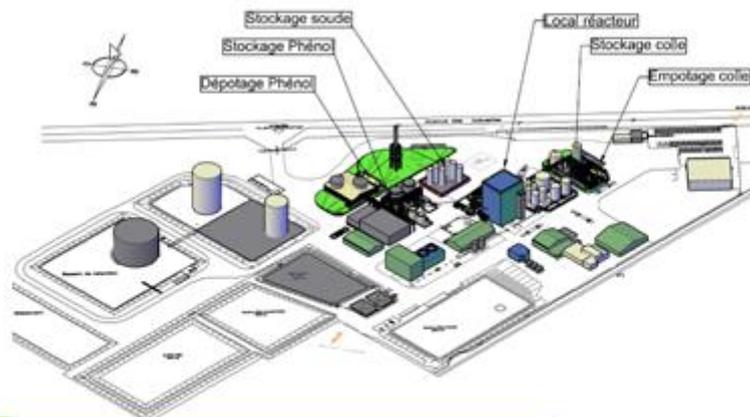




Bilan de l'année 2016



Construction et mise en œuvre d'une nouvelle activité de **fabrication de résines phénoliques** : Diversification, marché potentiel important en France, produit avec plus forte valeur ajoutée, ... permet de fiabiliser l'avenir du site.





Trois scénarios d'accidents ont été identifiés (explosion réacteur, explosion et feu sur bac de stockage phénol), mais les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre permettent de limiter leurs probabilités et leurs conséquences. Les effets restent limités à l'intérieur des limites du site.

→ **Pas d'accidents majeurs liés au projet de nouvelle activité de fabrication de résines phénoliques.**

Ces nouveaux phénomènes liés au projet ne sont pas susceptibles d'entraîner par effet « domino » un nouveau phénomène ou de modifier la probabilité des phénomènes connus et concernant les installations existantes.

→ **Pas de conséquences sur les zones de dangers du PPRT.**

Retour d'expérience

En interne : + Pas d'incident ou d'accident industriel sur le site ou dans les autres usines de la branche chimique du groupe

+ Pas d'accident avec arrêt au cours de l'année passée (15 premiers soins dispensés)

En externe : BARPI

25/09/2016 → Explosion dans un four servant au traitement thermique de pièces mécaniques. L'explosion serait liée à la présence de propane et de méthanol.

→ Zonage ATEX. Toit flottant stockage MeOH, permis de feu, explosimètres, ...

27/07/2016 → Dans une usine chimique, un camion grue arrache un rack de tuyauterie. Trois produits sont concernés dont le formaldéhyde, mais il n'y avait pas de soutirage. Une mesure instrumentée déclenche le sprinklage. Les produits sont neutralisés et les vannes fermées.

→ Limitation hauteur entrée site, permis de travail et de grutage, protection des racks, Détecteur formaldéhyde et sprinklage mousse installé (sprinklage racks / invest. 2016)

De l'ordre de **120 contrôles sur des éléments importants sur la sécurité du site sans mise en évidence de dysfonctionnements majeurs.**

Pour rappel en **2015**:

- Révision de l'étude de danger et des MMR associées
- Analyse des MMRi soumises au plan de modernisation

en **2016**:

- Révision de l'étude de danger et du Plan de Surveillance et d'Intervention du pipe Méthanol.
-

Inspections

Inspections externes: 3 inspections réalisées par l'administration :

- 05/2016 : DREAL – **Canalisations de transport** (méthanol / gaz) – RAS
- 05/2016 : DREAL – **Plan de Modernisation des Installations Industrielles** – 2 écarts (Justification de l'exhaustivité des équipements pris en compte dans le cadre de cette réglementation & Habilitation du technicien en charge du plan d'inspection)
- 06/2016 : DREAL – **Perte d'alimentation électrique** – 1 écart (justification des actions mises en œuvre suite contrôle organisme extérieur)

Visite inspection du travail de suivi de l'inspection de 2015 (exposition PCD).

Audit interne : Prise en compte de la nouvelle activité de fabrication, de résines phénoliques sur le SGS.

- Continuation des **exercices POI internes** par les équipes de production :

Exercices inopinés en configuration « nuit/week-end » : Test dans les conditions les plus « difficiles », et permet de faire travailler l'astreinte sur son rôle de « conseiller et rapporteur » dans ce genre de situation.

Chaque fois, un rapport de l'exercice est fait par le Responsable HSE, avec les axes d'amélioration et les dysfonctionnements.

Ce rapport est visé par les équipes de production.

- Réalisation d'un exercice de simulation d'un scénario PPI dans le cadre d'un évènement NaTech.

Investissements

Spécifiques sécurité / environnement

- | | |
|---|----------|
| - Installation d'un pare vague sur le rétention méthanol | 61 000 € |
| - Mise en place système de sprinklage sur le rack de formol | 57 000 € |
| - Renvoi des gaz en sortie du laveur en entrée du réacteur formol | 50 000 € |

Total projets 2016: 168 000 €

Production

- | | |
|---|------------|
| - Installation réacteur pour la fabrication de colles phénoliques | 2 000 000€ |
|---|------------|

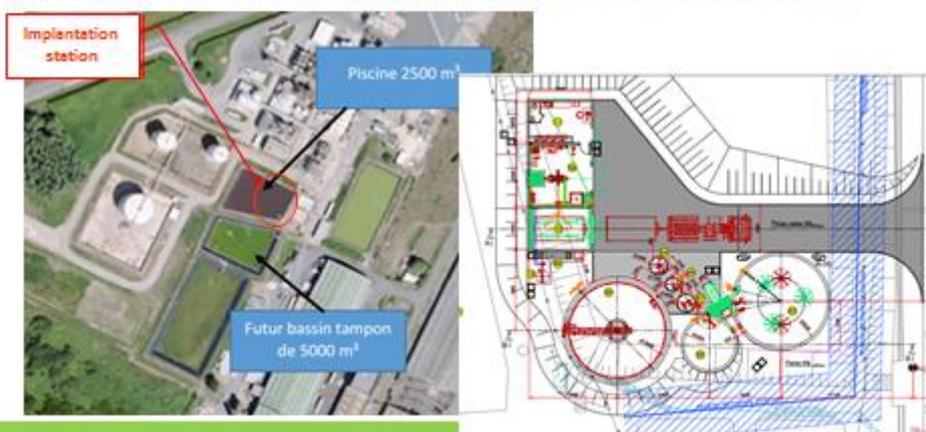


Projets pour l'année 2017



Mise en œuvre d'une station d'épuration

Traiter l'ensemble des eaux du site (eaux de ruissellement et eaux résiduaires), en respectant nos contraintes réglementaires actuelles mais également en anticipant les évolutions futures de la réglementation (nouvelle directive IED) et de notre activité (colles phénoliques, marge de 25%).



Activités

La chimie à votre service

- Exercices: Poursuite de la réalisation d'un exercice POI par équipe de production, en « mode dégradé », dont si possible un lié à la canalisation de transport.
Planification d'exercices avec la participation du SDIS
- Poursuite activité sur risque NaTech avec l'Ecole de Mines de Saint Etienne
- Formations : Travail sur la formation par compagnonage / N1
- Inspections : Mise en œuvre d'audits trimestriels avec la société DEKRA

Investissements

La chimie à votre service

Spécifiques sécurité / environnement

- | | |
|--|-------------|
| - Mise en place d'une station d'épuration | 1 400 000 € |
| - Doublement pompe électrique incendie | 70 000 € |
| - Etude du doublement / Renvoi en salle POI des commandes du système de défense incendie | - € |
| - Réfection de la rétention de la cuvette de stockage de formurée. | 170 000 € |
| - Ventilation / aspiration salle de contrôle production | 200 000 € |

Total projets 2017: 1 840 000 €



FORESA

LA CHIMIE A VOTRE SERVICE



USINE DE BASSENS



Production

PRODUCTION	2016/ 2017	2015/ 2016	2014/ 2015	2013/ 2014	2012/ 2013	2011/ 2012
T/an	8000	8086	10500	8564	8157	9660

Notre niveau de production est stable :

- Production de Fleur de soufre : 4000 T/an (≈ 600 T/mois pendant 7 mois).
- Quantité totale de soufre utilisé : ≈ 5200 T/an (pour produire la Fleur de soufre + suspension concentrée liquide).
- Production du Fondeur : 250 T de soufre filtré depuis l'obtention de l'autorisation d'extension de capacité en décembre 2016.

Sécurité

	2016	2015	2014	2013
Accident avec arrêt	1	1	2	2
Accident sans arrêt	1	0	0	0
Soins infirmerie	2	2	4	6
Accidents / Incidents Analysés	31	44	39	44

Bilan SGS

- 2 demandes de modification réalisées.
- Mise à jour du tableau de suivi des MMR avec l'unité de fusion du soufre.
- 1 exercice POI.
- Renforcement des sessions initiales de formation HSE des personnels d'entreprises extérieures :
Tri des déchets.
- « Observations instantanées »
 - 5S (ordre et propreté).
 - Comportement (à l'origine de plus de 80% des accidents).

Compte-Rendu Accident/Incident

En 2016 : 31 accidents/incidents déclarés dont :

- 14 départs de feu mineurs (17 l'année précédente).
- 1 accident avec arrêt (4 mois) : 1 doigt coincé dans un mécanisme de pompe, 1 phalange coupée.
- 1 accident sans arrêt : 1 éraflure sur le flanc (soignée à l'extérieur).
- 2 soins d'infirmerie: échauffement de peau sur tuyau vapeur non calorifugé.
- 3 levées de soupape.
- 1 incident avec engins de manutention.

Réalisation 2016

- Démarrage du fondoir soufre.
- Réfection de toiture sur les galeries de sublimation (plan à poursuivre) : 150 k€.
- Formation des équipes Pompiers cellule risques technologiques de Bruges (8 sessions de 4h, 3 à 5 personnes/session).

Environnement

- Cheminées unité de sublimation du soufre :

5 Dépassements soit plus de 10 % du temps (prescriptions de l'arrêté ministériel du 2 février 1998) au cours du mois d'avril 2016 :

Cet écart au cours du mois d'avril 2016 a eu pour origine une dérive du process d'ouverture des chambres de sublimation en fin de cycle.

Actions correctives :

- Sensibilisation des opérateurs pour retour aux conditions définies d'exploitation du process.
- Test en cours depuis le démarrage de la campagne 2017, d'un dispositif technique de maintien et de maîtrise du taux d'ouverture des chambres de sublimation lors de la phase de dégazage en fin de cycle de production.

Conclusions positives de ce test : Décision de généralisation de ce dispositif technique à l'ensemble des chambres de sublimation. En cours de réalisation.

- Eau :

pH des eaux pluviales légèrement trop acide au regard des seuils fixés par arrêté.

Actions correctives :

- Mise en place en 2017 d'une installation de neutralisation des rejets aqueux pluviaux (légèrement trop acide aujourd'hui).
- Plan 2017 de diagnostic d'étanchéité des réseaux enterrés d'eaux pluviales du site avec curage des réseaux.

Environnement

- Résultats des analyses de gaz fonderie soufre :
Rejets en sortie traitement via laveur alcalin et passage sur charbon actif

	Concentrations instantanées en mg/Nm3 sur gaz secs		Flux horaire en g/h	
	Résultats	Seuils fixés par arrêté	Résultats	Seuils fixés par arrêté
Dioxyde de soufre (SO ₂)	0,5	1	0,5	2
Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	0,002	0,2	0,002	0,5
Poussières de soufre	0,0014	0,1	0,001	0,01

Prochaine campagne de prélèvements avril 2017.

Fonderie

- Autorisation d'exploiter l'unité de fusion à 20 000 T/an (**cette demande ne concerne pas la production de phytosanitaires**) accordée par arrêté du 5 décembre 2016.
- Augmentation progressive de la productivité / rythmes de fonctionnement de l'unité :
 - passage du 2 X 8 au 3 x 8 d'ici fin mars 2017
 - passage au 5 X 8 d'ici juin 2017.
- Mesures de bruit en limite de propriété de juillet 2016 :
 - Niveau ambiant diurne et nocturne conforme aux limites fixées par arrêté.
- Analyse régulière des rejets gazeux.

Fondoir : Trafic

Bilan annuel soufre sans l'unité de fusion du soufre

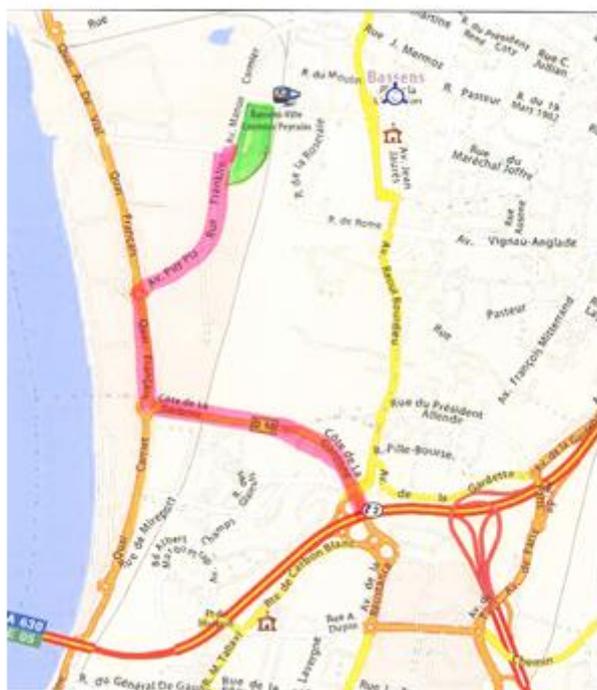
	Entrées	Sorties
Soufre liquide	2600 T (104 camions)	0
Soufre solide	2450 T (98 camions)	5050 T (202 camions)
Total Entrées / Sorties	404 camions	

Phase d'évolution actuelle du trafic

- 2 camions de soufre liquide / semaine
- + 2 camions de soufre solide / semaine
- + 1 à 2 camions de déchet / mois

Bilan annuel soufre avec l'unité de fusion du soufre

	Entrées	Sorties
Soufre liquide	0	14 950 T (598 camions)
Soufre solide	20 000 T (667 camions)	5050 T (202 camions)
Total Entrées / Sorties	1467 camions	



Organisation du trafic

- Protocole de sécurité remis à chaque société de transport :
 - Consignes de sécurité.
 - Horaires d'ouvertures de l'usine.
- Planification des rendez-vous pour les livraisons et expéditions.
- Pour l'unité de fusion du soufre :
 - Camions de soufre solide chargés à Lacq le matin et livrés à Bassens en début d'après-midi.
 - Si retard de chargement le matin à Lacq et arrivée tardive à Bassens, stationnement du camion benne sur le parking de la société SAMAT jusqu'au lendemain matin.

ETUDE DE DANGERS

- L'augmentation de capacité à 20 000 T /an de l'unité de fusion du soufre est réalisée sans augmentation des capacités de stockage.

- Effets de l'explosion d'une citerne SAMAT sur les installations de Cerexagri :

Cet évènement déjà pris en compte pourrait être à l'origine d'un départ de feu de soufre qui aboutirait à un phénomène dangereux identique à ceux déjà modélisés de manière majorante dont le résultat est le périmètre PPRT actuel de l'usine.

- Effets d'un accident chez Cerexagri sur les citernes SAMAT :

Distance d'effet pouvant entraîner des dégâts légers sur les structures suite à une surpression de chambre de sublimation : 52 m quelques mètres au-delà des limites de l'usine du côté de SAMAT.

Le plan de stationnement interne de la société SAMAT confirme que seules les citernes vides bitumières sont stationnées le long des limites de propriétés au plus près de Cerexagri.

Projets

– Technique :

- Essai industriel sur un nouveau produit : mélange de Cuivre et de Soufre en formulation (produit liquide) destiné à l'agriculture biologique.

– Environnement :

- Neutralisation des rejets aqueux pluviaux (légèrement trop acide aujourd'hui).
- Diagnostic d'étanchéité des réseaux enterrés d'eaux pluviales du site avec curage des réseaux.
- Conformité norme ISO 14001.

Réunion annuelle du CSS

Présentation de l'activité de SIMOREP

Bassens,
le 21 mars 2017



Dossier : Procédés CSS

Autor. : Y. LUMPT/Revue PP

Création : 03/2017

Confidentialité : OI

Document : JA

Page 1



Sommaire

- **Historique et Activité du site**
- **Faits marquants 2016 :**
 - **Comptes rendu d'incidents / accidents**
 - **Exercices de Crises**
 - **Décisions dont le site à fait l'objet en 2015**
- **Actions pour la Prévention des risques en 2016**
- **Actions pour la Prévention des risques pour 2017**
- **Projets nécessitant l'information préalable des services de l'état en 2017**

Dossier : Procédés CSS

Autor. : Y. LUMPT/Revue PP

Création : 03/2017

Confidentialité : OI

Document : JA

Page 2



Historique et Activité du site

- **Usine construite en 1963 sur une superficie de 63 Ha**
- **Activité principale : la production d'élastomères de synthèse à base d'hydrocarbures (autorisation à 187 kT/an)**
 - Production 2016 ~140.000 Tonnes
- **400 personnes dont environ 50% en travail postées (en quart)**
 - Les entreprises extérieures intervenant sur le site ont toutes une habilitation MASE/UIC pour la sécurité
- **Production continue 24h/24 - 365j/an – L'usine ne s'arrête jamais**
 - Réception des matières premières par bateaux, wagons et camions
 - Expédition en camions ou conteneurs maritime pour les usines du Groupe Michelin dans le monde entier

Dessiné : P. Pruvost - CSM

Autor. : Y. LUMPTKerho PP

Crédit photo : M2217

Coûtable : -01

Cartographie : -AR



Historique et Activité du site



Dessiné : P. Pruvost - CSM

Autor. : Y. LUMPTKerho PP

Crédit photo : M2217

Coûtable : -01

Cartographie : -AR



Page 4



Historique et Activité du site

- **Capacités de stockages présentes :**
 - Butadiène : 9600 m³ (5 capacités sous-telus)
 - Styrene : 2950 m³ (1 réservoir aérien)
 - Autres hydrocarbures : 24213 m³
(dans plus de 30 réservoirs de 20 à 1630 m³)
- **30 rubriques classées au titre des ICPE**
 - 17 soumises à Autorisation (dont 7 classées SH ou SB)
 - 2 soumises à Enregistrement
 - 5 soumises à Déclarations
 - 6 non classées au vu des seuils
- **Le site est couvert par près de 15 études de danger remise à jour tous les 5 ans**
- **Le site possède :**
 - un POI (Plan d'Opération Interne) qui est transmis au SDIS et à la DREAL
 - Un PPI (Plan particulier d'Intervention) réalisé par la Préfecture

Dessiné : Praxidite - CSS

Autor. : Y. LUPPOT - Bureau PP

Crédits photo : BODIN

Co-financeur : D1

Co-financé : JRA



Faits Marquants 2016 :

- **Incidents / accidents :**
 - Pas d'évènement sur nos installations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site ou à son voisinage (art R-512-69 requis par le règlement du CSS)
- **Bilan du Système de Gestion de la sécurité :**
 - Il va être adressé à la Préfecture en mars 2017 (en cours finalisation)
 - Il sera présenté en revue de direction en mai 2017
- **Exercices de Crises :**
 - En dec 2016 réalisation d'un exercice de crise au niveau de notre site.
 - En présence de la DREAL
 - Joué sur le terrain avec notre service Incendie et dans les cellules de crises en lien avec Clermont Ferrand



Dessiné : Praxidite - CSS

Autor. : Y. LUPPOT - Bureau PP

Crédits photo : BODIN

Co-financeur : D1

Co-financé : JRA





Actions pour la Prévention des risques en 2016

Plusieurs projets faisant l'objet d'un porté à connaissance :

● Mise en service et fiabilisation (S1 2016) du traitement des fumées de DP002-3 - permet une réduction des émissions de :

- NOx : de 30 % en concentration
- SOx : de 65 % en concentration
- PM : de 40 % en concentration

8M€ sur 2 ans



● Remplacements des chaudières gaz et de la cogénération par une nouvelle chaudière gaz (DP002-4) Permettant une redondance de la chaudière charbon :

- une réduction des émissions de NOx de -33%
- un rendement de + 13%

5M€ sur 2 ans



Dessiné : Praxidite - CSM

Adm. : Y. ALBERT / R. de PP



Actions pour la Prévention des risques en 2016

Plusieurs projets faisant l'objet d'un porté à connaissance (suite) :

● Réalisation d'une unité de prétraitement de l'eau industrielle de Bordeaux Métropole permettant de clarifier cette eau en provenance de la Garonne :

1,9 M€

Projet qui devrait permettre de passer ~70% notre consommation sur cette eau



● Projet 7xxx :

Projet permettant de fabriquer de nouveaux types élastomères contribuant à la réduction de la résistance au roulement et donc à l'émission du CO₂ des véhicules.

2 M€



Mais aussi :

● Améliorations de la sûreté du site

260 k€

Dessiné : Praxidite - CSM

Adm. : Y. ALBERT / R. de PP

Création : MD217

CoRédaction : 01

Coécriture : JN

Page 2



Actions pour la Prévention des risques en 2016

- Démarche PARI : le site a financé la fin du renforcement contre le risque de surpressions (20-35mbar) des maisons présentes au sein :

- Lotissements Pomme d'Or / Moura (50 logements) **110 k€**

- Amélioration de la sécurité du remplissage des pieds des réservoirs tampons de butadiène **110 k€**

- PM2I :

Dans la continuité des travaux lancés, la mise en œuvre de la sécurité reste continue :

- L'implantation de vannes automatiques
- L'implantation de détecteurs de niveaux indépendants

pour l'alimentation des réservoirs, Sur 5 zones du site (2 unités)



- Dans la continuité de 2014/2015 et des conclusions de l'étude de faisabilité, la finalisation de l'amélioration du réseau torche sur les zones Concentrations / Epurations / Torche **1,25 M€**

Document : Procédure - CSR

Auteur : Y. ALPHANT / R. de la PP

Création de : 03/2017

Confidentialité : OI

Catégorie : AR

Page 2



Décisions dont le site a fait l'objet en 2016

Le site a été inspecté par la DREAL :

- En mai 2016 sur le SGS - la perte du réseau électrique et MMR associées :

- 1 écart a été formulé (réponse proposée dans les 2 semaines qui ont suivi)
- 9 demandes ont été formulées
- Une réponse a été faite en novembre 2016 répondant aux demandes formulées

- En mars et nov. 2016 au niveau du (SIR) Service Inspection Reconnu :

- Aucun écart n'a été formulé
- 3 demandes ont été formulées
- Une réponse a été faite pour chaque demande

- En nov 2016 sur la thématique MMRI & PM2I :

- Aucun écart n'a été formulé
- 11 demandes ont été formulées
- Une réponse est en cours pour répondre à ces demandes



Document : Procédure - CSR

Auteur : Y. ALPHANT / R. de la PP

Création de : 03/2017

Confidentialité : OI

Catégorie : AR

Page 2



Actions pour la Prévention des risques en 2017

Amélioration des postes de dépotage d'hydrocarbures :

Travaux qui vont se déployer sur 4 ans

- Amélioration de l'étanchéité du sol
- Amélioration de la détection en cas de fuite

660k€

PM2I Tranche 2017 :

250k€

- L'implantation de vannes automatiques de pieds de bacs
- Implantation détecteurs niveaux indépendants stoppant l'alimentation des réservoirs,

Travaux d'amélioration de la sûreté du site :

600k€



Dessiné : Praxidite - CSE

Autor. : Y. GUERIN/Praxidite PP

Crédits photo : MSD217

Coûts photo : 01

Cartographie : AR



Page 11



Projets nécessitant l'information préalable des services de l'état en 2017

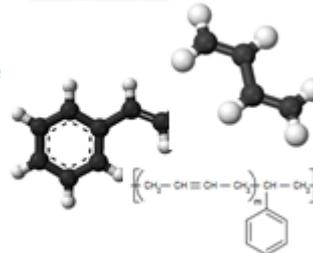
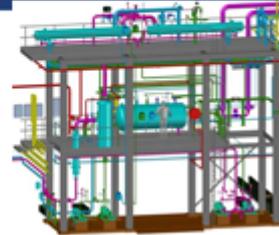
Projet LIP UB (zone épuration) (4 M€)

- Le projet a été déposé à la DREAL en sept 2016
- Validation du porté à Connaissance par la DREAL en Év. 2017
- Réalisation d'une seconde épuration du butadiène

- Enjeux : produire des élastomères de nouvelles générations qui réduisent la résistance au roulement
- Démarrage prévu T2 2017

Projet AUROR

- Projet d'un nouveau pilote de Recherche
- Lieu d'implantation : Zone Expérimentale dans unité existante
- Enjeux Fabriquer de nouveaux élastomères moins coûteux
- Démarrage prévu fin T3 2017



Dessiné : Praxidite - CSE

Autor. : Y. GUERIN/Praxidite PP

Crédits photo : MSD217

Coûts photo : 01

Page 12



Des Questions ?

Merci pour votre attention



Comité de Suivi des Sites (21 mars 2017)



Situation Géographique : sur la commune de BASSENS



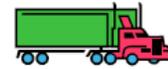
CSS 21/03/2017

3

Que fait DPA ?

Le site de Bassens permet d'alimenter le sud ouest de la France en carburants et combustibles :

- Stations services,
- Aéroports, aérodromes...
- Ports...
- Particuliers (chaudières au fioul).



Le site de BASSENS



CSS 21/03/2017

5

Personnel et Organisation



- Présence de personnel 24 h /24,
365 jours /an
- Heures ouvrables (admission des camions) :
 - semaine 3h30 à 18h15
 - Samedi 5h00 à 10h00
- L'effectif d'exploitation du site est de 12 personnes
- Le site de BASSENS héberge aussi le siège et les services supports de la société DPA:
Direction, Ordonnancement, Maintenance,
Ressources Humaines, QHSSE, Finances.



CSS 21/03/2017

6

Les produits et les risques



CONSTRUCTION	1969	
STOCKAGE (m3)	280 000	
Nb RÉSERVOIRS	25	
PRODUITS	<p>ESSENCE GAZOLE FIOUL DOMESTIQUE CARBUREACTEUR (JET A1)</p> <p>ETHANOL EMHV ADDITIFS LUBRIFIANTS</p>	 <p>F+ Facilement inflammable</p>  <p>H+ Dangereux pour l'environnement</p>

CSS 21/03/2017

ACTIVITE DE DPA BASSENS



En 2016: volume global chargé: **2 880 000 m³**

(Soit une baisse globale de 2.3% par rapport à 2015)

Pour l'année 2017, les perspectives sont
semblables à l'année 2016.

PRINCIPALES ACTIONS 2016

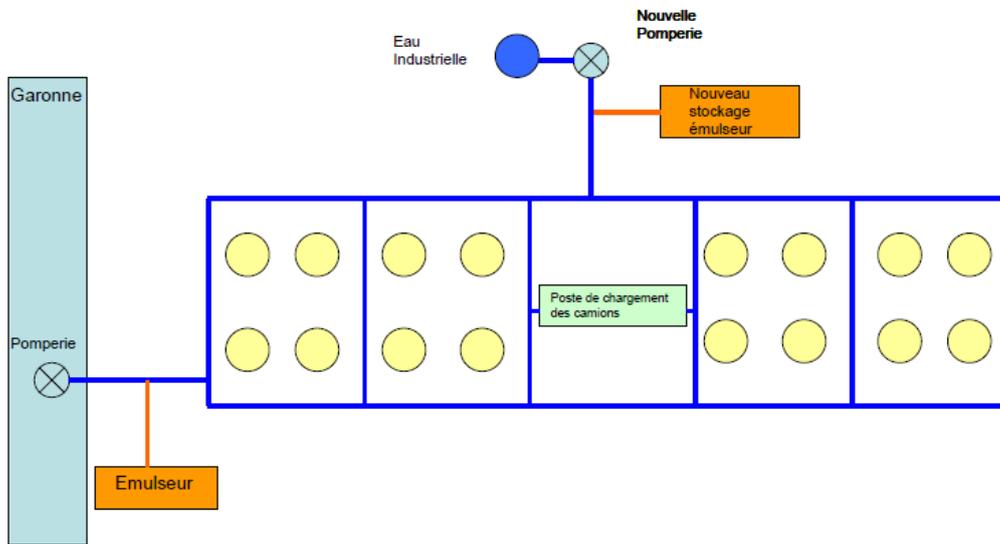
MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 1.9M€

- 1ère phase permettant d'utiliser l'eau industrielle pour la Défense contre l'Incendie (DCI)
 - Objectifs: renforcer la DCI et s'affranchir des contraintes liées à l'utilisation de l'eau de la Garonne
 - Moyens mis en œuvre (réalisés):
 - Mise en place des moyens de pompage raccordés au stockage d'eau industrielle (voir photos ci après)
 - Mise en place d'une réserve émulseur de 40000 litres en 3%
 - Mise en place de l'instrumentation de pilotage
 - Intégration dans le système de conduite

L'ensemble des moyens nécessaires pour le scénario majorant défini dans le POI sont pilotable depuis la conduite centralisée présente sur DPA Bassens, SPBA et DPA Bayon.

PRINCIPALES ACTIONS 2016



CSS 21/03/2017

10

PRINCIPALES ACTIONS 2016

MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 1.9M€

40000 litres d'émulseur



Nouveau Groupe Incendie



CSS 21/03/2017

11

PRINCIPALES ACTIONS 2016

MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 1.9M€

- Autres projets:
 - Renforcement protection cathodique du site
 - Poursuite des inspections des canalisations d'usine
 - Entretien des réservoirs R003 – R004 – R0011 et R0030
 - Mise en place de caméras thermiques à la pomperie
 - Extension de la vidéosurveillance
 - Campagne de remplacement des luminaires anciens par de l'éclairage LED

PRINCIPALES ACTIONS EN COURS ou PREVUES



- 2ème phase du renforcement de la DCI depuis l'eau industrielle:
 - Mise en place d'une nouvelle pompe
 - Refonte du programme de pilotage de la DCI
 - Inspection des structures de l'apportement afin de déterminer les travaux d'entretien à réaliser
- Installations de détecteurs vapeurs dans les tranchées pétrolières et postes de chargement
- Poursuite de l'instrumentation des installations
- Entretien des réservoirs R009, R022 et R025.
- Réaffectation de certains réservoirs.

INCIDENTS ACCIDENTS



Incidents:

- Pas d'incident majeur

Accidents de travail:

- Pas d'accident de travail avec arrêt sur l'année 2016.

RETOUR D'EXPERIENCE



- Mise en application des fiches réflexes lors des alertes inondation
- Renforcement des aspects sureté
- Prise en compte de la problématique NaTech

CSS 21/03/2017

DPA a étudié et pris en compte le risque inondation.

- 1ère étape: en 2014: dans le cadre de la révision de l'étude de danger, une analyse spécifique a été réalisée intégrant:
 - Le retour d'expérience à partir de la base BARPI recensant plus de 40 000 incidents industriels
 - L'identification de l'ensemble des événements possibles avec une inondation de référence à 5.3 mNGF soit environ 1 mètre au dessus du niveau d'inondation constatée sur le site en 1999.
 - L'étude de certains phénomènes comme la flotaison des réservoirs, etc..
 - L'identification de l'ensemble des éléments sensibles pouvant être affectés lors d'une inondation. Des relevés topographiques ont réalisés par un géomètre expert.

Prévention des risques inondation



- 2ème étape: en 2015/2016: Mise en place de mesure physique de protection des installations sensibles: Intégration systématique pour tout nouveau projet et mise en place de protection sur les installations existantes.
Tous les éléments sensibles sont à ce jour protégés pour une inondation de référence à 5.3 mNGF.

Installations électrique



Local Incendie



CSS 21/03/2017

- 3ème étape: en 2015/2016: En parallèle de la mise en place de protection physique, des mesures organisationnelles ont été mise en place:
 - Etablissement de fiches réflèxes spécifiques Inondation permettant de définir les mesures à prendre dès la réception d'une alerte inondation
 - Définition d'une organisation permettant de suivre les périodes à risques: renforcement du personnel, arrêt des activités partielles ou totales.
 - Mise en place d'une possibilité de mise en sécurité totale du site depuis le site de SPBA où le personnel DPA est présent 24h/24 et 7j/7.

La mise en sécurité du site, à savoir l'arrêt total de l'ensemble des mouvements et la fermeture de l'ensemble des vannes se fait **en moins 5 minutes**.

Audits internes externes



- Des audits internes ont été réalisés dans le cadre du SGS et de l'ISO 9001.
- En 2016, il y a eu 10 audits externes (inspections DREAL, clients, certifications, etc..)

FORMATION ET EXERCICES

- Des exercices incendie ont été réalisés mensuellement.
- Les installations incendie liées aux postes de chargement sont testées hebdomadairement
- La formation du personnel a porté sur:
 - les aspects réglementaires: feu réel (GESIP), habilitations électriques, cariste, locotracteur, SST (37 personnes sur 45), etc...
 - Les aspects techniques: détecteurs vapeurs, protection cathodique

CSS 21/03/2017



Merci pour votre attention

CSS 21/03/2017

CSS BASSENS- AMBARES

Bilan des inspections

21 mars 2017

Unité départementale de la
GIRONDE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2016

(Mesures de maîtrise des risques)

4 Non-conformités

- Défaut de maintenance sur une pompe incendie (crépine, supportage, niveau de carburant)

Les actions de maintenance consistent en des travaux lourds et longs, ce qui dégraderait la sécurité, la défense incendie ne reposant plus que sur une seule pompe.

L'exploitant privilégie l'installation rapide de nouveaux moyens de pompage, avant d'intervenir sur la pompe.
Tests en cours de la nouvelle installation



DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2016

(Mesures de maîtrise des risques)

4 Non-conformités

2 Non-conformités sur des prescriptions concernant la centralisation et l'automatisation de la défense incendie (commande à distance d'une pompe incendie, report en salle de commande du bon fonctionnement)

même réponse que sur NC1

Retard dans l'installation de 4 détecteurs de liquides complémentaires dans les sous-cuvettes E1 et E2

soldé



DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2016

(Mesures de maîtrise des risques)

4 Non-conformités

Non-conformité documentaire (fourniture d'un dossier complet sur la modification de la défense incendie) **soldé**

11 demandes dont :

- Essai complémentaire sur défense incendie : impossible pour l'instant (réservoir 9 en maintenance)
- Documentation complémentaire pour POI (zones d'effet) : **en cours**
- Modification des gammes de maintenance des groupes motopompes (ajout de l'analyse du carburant) : **fait analyses en cours**



DPA BASSENS

Inspection du 10 octobre 2016

(Mesures de maîtrise des risques)

11 demandes dont :

- Analyse des situations d'indisponibilité de la défense incendie et mesures compensatoires adaptées : **fait**
- Formalisation dans le plan de contrôle des bacs de la recherche de cavités sous-jacentes : **fait**
- Nettoyage d'une tranchée pétrolière : **fait**
- Report du niveau des cuves d'émulseur et de carburant pour les pompes de la DCI : **fait**



CEREXAGRI BASSENS

Inspection du 13 septembre 2016

5 Non-conformités

- Retard de transmission des derniers résultats d'analyse des rejets d'eaux : **non soldé, analyses réalisées mais résultats non communiqués sous 1 mois**
- Non respect des valeurs limites pour les rejets d'eaux (pH) : **neutralisation à la soude à mettre en œuvre**
- Non respect des valeurs limites pour les rejets air (SO2) en avril 2016 : **pas de nouveaux dépassement, amélioration des galeries de sublimation en cours**
- Déclaration annuelle 2016, des émissions polluantes au titre de l'année 2015, incomplète en ce qui concerne les boues du bassin de décantation des eaux : **soldé**



CEREXAGRI BASSENS

Inspection du 13 septembre 2016

5 Non-conformités (suite)

- Mauvais tri des déchets dans les bennes : **rappel employés et formation des entreprises extérieures**

5 demandes

- Justifier le respect des capacités du bâtiment 27 : **soldé**
- Mise en œuvre d'un dispositif empêchant l'ouverture totale des portes de la grande galerie : **en cours**
- Transmettre les bordereaux d'élimination des bétons ferrillés en mélange avec du soufre : **soldé**
- Transmettre les bordereaux d'élimination des boues issues du curage des décanteurs des eaux : **soldé**
- Inclure les boues dans la déclaration annuelle 2017 des émissions polluantes au titre de l'année 2016 : **en cours**



SIMOREP MICHELIN

Inspection du 24 mai 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique

1 Non-conformité

Absence de planning de correction des défauts constatés dans les rapports de contrôle annuel des installations électriques : **soldé avant la signature du rapport.**

9 demandes dont notamment

- Confirmer officiellement que le bac d'huile (RF001-2) et le dépotage wagon d'huile sont consignés : **soldé**
- Justifier le choix des positions des postes temporaires de dépotage en tenant compte aussi de l'EDD, afin de minimiser les risques d'effets à l'extérieur du site et les risques d'effets dominos : **soldé**



SIMOREP MICHELIN

Inspection du 24 mai 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique

9 demandes (suite)

- Transmettre le rapport d'incident suite au départ de feu du 24 mai 2016 et celui suite au délestage vapeur qui a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 mai : **soldé**
- Lister les effets dominos des installations du site sur les sous-stations électriques : **en cours d'examen par l'IIC**



SIMOREP MICHELIN

Inspection du 8 nov 2016

Plan de modernisation des installations

0 Non-conformité

11 demandes (en attente de réponse) dont notamment

- Transmettre l'instruction relative aux suivis des fondations des bacs et des cuvettes de rétention,
- Préciser le critère de classement de chaque réservoir relevant du PM2I,
- Transmettre le programme de surveillance (échancier) des réservoirs relevant du PM2I,
- Réintroduire les tuyauteries « en fonte, en matières plastiques, les lignes des ateliers de finition, les réseaux enterrés » initialement exclus du PM2I par l'exploitant ou préciser le critère réglementaire d'exclusion.



SIMOREP MICHELIN

Inspection du 8 nov 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation

11 demandes (Suite) électrique

- Intégrer au suivi PM2I les tuyauteries dont la perte de confinement entraînerait un accident important.
- Justifier que la cuvette du réservoir RC633 fait bien l'objet d'un suivi au titre du PM2I (l'art.6 de l'AM du 04/10/2010).
- Reconsidérer le recensement des racks inter-unité soumis au PM2I. Et pour les nouveaux racks inter-unités identifiés, réaliser l'état initial et établir le programme et les plans de surveillance.



Présenter le programme de test des MMRi envisagé en adéquation avec les périodicités déterminées.

FORESA

Inspection du 2 mai 2016

Plan de modernisation des installations

2 Non-conformité

- Absence d'exhaustivité du recensement des équipements visés par le PM2I : **en cours de finalisation, sera approfondi en inspection.**
- L'exploitant n'a pas justifié que le technicien était habilité pour la réalisation du plan d'inspection : **soldé.**

8 demandes

- Lister l'ensemble des équipements potentiellement soumis au PM2I en précisant les critères de sélection ou d'exclusion : **en cours de vérification.**



FORESA

Inspection du 2 mai 2016

Plan de modernisation des installations

Suite des 8 demandes

- Approfondir l'analyse de risque liée au vieillissement (et au-delà de la corrosion) du tuyau et de ses composants, et caractériser les éventuels effets. L'absence de fuite importante est à justifier, notamment en fonction des composants présents sur la tuyauterie : **soldé**.
- Compléter le dossier présentant l'état initial des tuyauteries (points singuliers, accessoires des tuyauteries), intégrer ces éléments au plan d'inspection : **délais en cours d'examen par l'IIC**.
- Compléter l'EDD par une présentation de ce qui est mis en œuvre sur site pour prévenir les accidents figurant au retour d'expérience : **en cours d'examen par l'IIC**.



FORESA

Inspection du 2 mai 2016

Plan de modernisation des installations

Suite des 8 demandes

- Munir de pictogrammes adaptés, les tuyauteries apparentes contenant ou transportant des substances ou préparations dangereuses : **en cours**.
- Garantir l'enregistrement des alarmes survenues en salle de commande : **soldé**.



FORESA

Inspection du 30 juin 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique

1 Non-conformité

- Non respect de l'arrêté préfectoral qui stipule que « les installations électriques doivent être entretenues en bon état » : **en cours de finalisation de réalisation.**

9 demandes

- Justifier de l'indépendance entre circuit électrique secouru et circuit électrique normal : **soldé.**
- Justifier de la suffisance de la puissance des groupes électrogènes pour garantir une alimentation électrique de l'ensemble des équipements liés à la sécurité : **soldé**
- Fournir un schéma de répartition des onduleurs et déterminer l'autonomie des onduleurs : **soldé.**



FORESA

Inspection du 30 juin 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique

Suite des 9 demandes

- Détailler les étapes de la procédure gestion des modifications et les responsabilités de chacun notamment si une MMR est modifiée : **soldé**.
- Clarifier avec l'APAVE les observations récurrentes qui n'était pas comprises par l'exploitant : **en cours de finalisation**.
- Caractériser la criticité des observations issues du contrôle électrique et prioriser en conséquence les interventions de travaux, faire un calendrier afin de programmer les interventions avant le contrôle annuel suivant : **en cours de finalisation**.



FORESA

Inspection du 30 juin 2016

Maîtrise du risque de perte d'alimentation électrique

Suite des 9 demandes

- Lister les effets dominos des installations du site sur les transformateurs, les groupes électrogènes et les sous-stations électriques et conclure dans l'EDD sur les conséquences en termes de risque et de rejets dans l'environnement : **en cours, prévu fin 2017**.
- Justifier de la maîtrise du risque d'emballement thermique de réaction en cas de perte d'alimentation électrique : **soldé**



FIN



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>